



Cessions de parts en indivision

Par **rose**, le **27/01/2012** à **00:21**

Bonjour,

Nous sommes trois soeurs propriétaires en indivision d'un appartement de villégiature qui nous a été donné en donation partage en 2003. L'une de nous souhaite racheter la part des deux autres. Les deux vendeuses seront elles soumises à la taxation de la plus value réalisée ? D'autre part comment seront calculés les frais notariés de l'acheteuse ?
Merci pour vos éléments de réponse.